



## COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2026

L'an 2026, le 29 avril le conseil municipal de la commune de Bauzy, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie à 19h00, sous la présidence de Henry LEMAIGNEN, Maire.

**Présents** : Henry LEMAIGNEN, Jacinto PLA, Magali PERRIN, Stéphane BESSONNIER, Inès BIJU-DUVAL, Aurélie CHATELIN, Loïc HELIAS, Sylvie LEGOURD, Véronique LEROUX, Francois MARGUERITTE.

**Absents excusés** : Dylan TOUCHET.

**Secrétaire de Séance** : Aurélie CHATELIN a été désignée comme secrétaire de séance.

**Date de convocation** : 21 avril 2026.

### **Ordre du jour** :

#### **1. Délibérations**

- Élection d'un délégué titulaire au CNAS
- Élection d'un délégué titulaire au C.O.S
- Proposition de candidats pour la CCID
- Vote des taux d'imposition 2026
- Autorisation donnée au Maire à réaliser des mouvements de crédits pour l'exercice 2026
- Remboursements de frais avancés par Mr Henry LEMAIGNEN

#### **2. Présentation du budget 2026**

#### **3. Désignation des délégués aux organismes satellites de la CCGC.**

#### **4. Questions Diverses**

**Délibération n°1**  
**Élection d'un délégué titulaire au CNAS**

**Voir slides 4 à 6**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les dispositions du Comité National d'Action Sociale

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à procéder à l'élection d'un délégué titulaire.

Est élu à l'unanimité des voix et ce au premier tour de scrutin :

**Délégué Titulaire :** Magali PERRIN 10 voix

Vote du Conseil Municipal au 29/04/2026

Présents	10
Abstentions	0
Contre	0
Pour	10

**Délibération n°2**  
**Élection d'un délégué titulaire au COS**

**Voir slides 7 à 8**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les dispositions du Comité d'œuvres Sociales

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à procéder à l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant.

Sont élus à l'unanimité des voix et ce au premier tour de scrutin :

**Délégué Titulaire :** Magali PERRIN 10 voix  
**Délégué Suppléant :** Véronique LEROUX 10 voix

Vote du Conseil Municipal au 29/04/2026

Présents	10
Abstentions	0
Contre	0
Pour	10

**Délibération n°3**  
**Propositions de candidats pour le CCID**

**Voir slides 9 à 11**

Monsieur le Maire informe qu'il a reçu les directives de la Direction Générale des Finances Publiques et qu'il doit désigner des commissaires pour constituer la commission communale des impôts directs de la commune de Bauzy.

Monsieur le Maire indique que la commission doit être composée du maire, de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires délégués

**Le conseil municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**-PROPOSE** comme demandé par les services des impôts le nom de **12** candidats titulaires et **12** candidats suppléants parmi lesquels la DGFIP fera son choix.

Les noms des candidats sont les suivants :

*Les membres du conseil municipal soit 10 noms + les 14 noms suivants :*

- Michel HOURY
- Alain SOUPIRON
- Christophe CHABLAT
- Didier BESSONNIER
- Antoine MARGUERITTE
- Patricia LELOUP
- Michel AMELOT
- Bruno POTHIER
- Pierre VONEY
- Romain ROGER
- José BAILLI
- Arielle GAUTHIER
- Gregory ROY
- Nicole PODETTI

Vote du Conseil Municipal au 29/04/2026

Présents	10
Abstentions	0
Contre	0
Pour	10

**Délibération n°4**  
**Vote des taux d'imposition 2026**

**Voir slides 13 à 15**

Le Conseil Municipal, après avoir étudié l'état de notification des taux d'imposition de l'exercice 2026, décide de reporter ces taux sans changement :

- **Taxe habitation** **12,75 %**
- **Taxe foncier bâti** **42,33 %**
- **Taxe foncière non bâti** **49,05 %**

Vote du Conseil Municipal au 29/04/2026

Présents	10
Abstentions	0
Contre	0
Pour	10

**Délibération n°5**  
**Autorisation donnée au Maire à réaliser des mouvements de crédits**  
**pour l'exercice 2026**

**Voir slides 16 à 18**

Vu l'article L.5217-10-6 du CGCT

Les nomenclatures comptables M57, M4 et M49, n'offrent plus la possibilité d'inscrire des crédits aux chapitres « dépenses imprévues ». Cependant, afin de faciliter le mouvement de crédits budgétaires en cours d'année, pour répondre aux besoins inhérents des collectivités, ces nomenclatures permettent la mise en place d'un mécanisme dit de fongibilité des crédits.

La fongibilité des crédits consiste, pour le conseil municipal, à autoriser l'exécutif à procéder à des mouvements de crédits entre chapitres budgétaires dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections, fonctionnement et investissement, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnels (chapitre 12).

Ainsi, le Maire pourra procéder à des mouvements de crédits par décisions modificatives, sans besoin que ces dernières soient votées par le conseil municipal. Ces décisions sont soumises à l'obligation de transmission au représentant de l'Etat et à la communication lors du conseil municipal suivant.

L'autorisation donnée au Maire lui permettant d'appliquer la fongibilité des crédits est valable pour un an. Ainsi, une délibération doit être prise pour chaque exercice budgétaire.

**Le conseil municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**-AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitres à chapitres, à l'exclusion des dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections, pour l'exercice 2026.

Vote du Conseil Municipal au 29/04/2026

Présents	10
Abstentions	0
Contre	0
Pour	10

**Délibération n°6**  
**Remboursements de frais avancés par Mr Henry LEMAIGNEN**

**Voir slides 19 à 20**

Vu l'article Art. L. 2123-18-3 du code des collectivités territoriales : Les dépenses exceptionnelles d'assistance et de secours engagées en cas d'urgence par le maire ou un adjoint sur leurs deniers personnels peuvent leur être remboursées par la commune sur justificatif, après délibération du conseil municipal.

Vu les factures réglées par Monsieur le Maire s'élevant à un montant total de : 50,99€.

- Pour l'achat de piles chez Leroy Merlin : 16,15€
- Pour des achats divers chez Axion: 11,64€
- Pour l'achat de produits d'entretien chez Amazon pour un montant de : 10,50€ et 12,70€

**Le conseil municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**-VALIDE** le remboursement de la somme de 50,99€ (cinquante euros et quatre-vingt-dix-neuf centimes) à Monsieur le Maire.

**-AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Vote du Conseil Municipal au 29/04/2026

Présents	10
Abstentions	0
Contre	0
Pour	10

## POINT FINANCIER

### **Voir slides 21 à 27**

Monsieur le Maire présente le contenu des différents chapitres constituant le budget de fonctionnement et indique les sommes qui ont été prévues dans chacun de ceux-ci en recettes et en dépenses pour l'exercice 2026 ( Budget voté le 13 mars 2026).

Il indique aussi que 170 241,22€ de réserves sont réparties dans deux comptes (Chapitre 11 poste 618 et Chapitre 65 poste 65888) du budget de fonctionnement.

Il fait un point sur le réalisé à fin avril 2026 ( 1/3 de l'exercice) qui fait ressortir :

Des dépenses de fonctionnement qui sont pour chacun des chapitres en ligne avec le budget

Des recettes de fonctionnement qui sont en retard sur les prévisions mais c'est un phénomène habituel car une grosse partie des recettes correspond à des subventions qui sont versées dans le dernier tiers de l'exercice.

Il fait remarquer que de ce fait l'écart entre les recettes et les dépenses est à ce jour de -14943,76€ d'où l'intérêt de disposer de réserves pour absorber celui-ci.

## POINT CCGC ET SYNDICATS

### **Voir slides 28 à 36**

Monsieur le Maire indique que la Communauté de Communes du Grand Chambord est membre de différents organismes : syndicats, comités, associations ...

Au sein de ces instances des élus municipaux siègent pour représenter le Grand Chambord.

Il est ainsi nécessaire que la commune de Bauzy désigne une liste de représentants qui seront proposés aux instances de la CCGC.

Après en avoir discuté le conseil municipal propose les représentants suivants :



<b>Organisme</b>	<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant</b>
<b>SIAB</b>	François MARGUERITTE	Henry LEMAIGNEN
<b>PAYS DES CHATEAUX</b>	Sylvie LEGOURD	Inès BIJU-DUVAL
<b>SIEOM de MER</b>	Henry LEMAIGNEN	Loïc HELIAS
<b>SEBB</b>	Jacinto PLA	Stéphane BESSONNIER
<b>SMO VDLN</b>	Henry LEMAIGNEN	Aurélie CHATELIN
<b>CLECT</b>	Henry LEMAIGNEN	Véronique LEROUX
<b>MAPA</b>	Henry LEMAIGNEN	Véronique LEROUX
<b>AO</b>	Henry LEMAIGNEN	Jacinto PLA

### **POINT TRAVAUX**

**Voir slides 37 à 48**

### **QUESTIONS DIVERSES**

- Cérémonie du 8 mai

**Voir slide 49**

**Fin de la réunion :** 21h00

**Prochain Conseil Municipal :** Jeudi 21 mai 2026.

**Le maire :**



**La secrétaire de séance :**